Image not found or type unknown

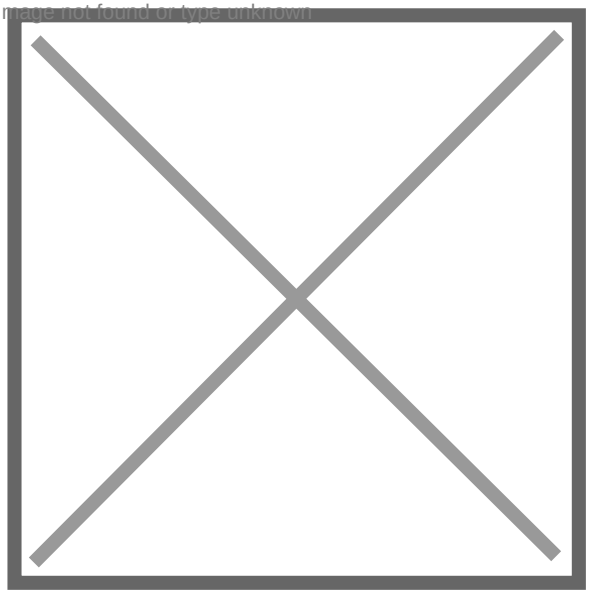

Heures de nuit fonctionnaire de police

Par **jarjarwil**, le **21/01/2014** à **19:02**

[fluo]bonjour[/fluo]
la loi stipule que les heures de nuit sont majorées de 25% dans le secteur privé, que dit la loi pour le secteur public?
Je travaille depuis bientot 15 ans de nuit dans la police nationale, et chaque trimestre je touche l'aumone de l'administration soit moins de 300 euros, est ce bien légal?
Merci de vos réponses avisées.

Par **moisse**, le **25/01/2014** à **11:05**

Bonjour,
Cette loi n'existe pas pour ce qui concerne le secteur privé.
Dans la fonction publique une majoration horaire est effectivement prévue, de l'ordre de quelques centimes d'euro par heure de nuit comprise dans l'horaire normal des 35 h.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés